

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

---

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

17 JUILLET 2017

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept juillet à vingt heures dix, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GABEURE Martine –

**Présents :** CRESSEBEGUES Etienne – FRANCHELLIN Jean-Claude - GOULAUX Sandra – JACQUIER Habiba - JULIEN Virginie - PARISSSE Thomas - TAVERNESE ROCHE Stéphanie - RUIZ Gérard - TORRES Gaëlle.

**Absent(s) excusé(s) :** BERTHELOT Jean-Pierre - FLAMANT Patrick

**Absent(s) :** /

**Procuration(s) :** 1 –BERTHELOT Jean-Pierre à GABEURE Martine.

**Secrétaire de séance :** GOULAUX Sandra

**Date de convocation :** 11 juillet 2017

-----O-----

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 19 juillet 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 18 juillet 2017

Madame le Maire – Martine GABEURE

### **DEBUT DE LA SEANCE A 20H10**

Madame le Maire ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2017.

Approbation : 10 + 1

### **I – MARCHÉ PUBLIC – BUREAUX PROVISOIRES MAIRIE – CHOIX DU FOURNISSEUR**

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2017 0227 002 du 27 février 2017 portant sur les missions de Maîtrise d'œuvre, de coordination, de Sécurité et Protection de la Santé et de contrôle technique pour la mise en place de bureaux provisoires.

Un marché de procédure adapté a été lancé pour l'installation provisoire d'un bungalow.

Deux entreprises ont répondu : PORTAKABIN et COUGNAUD SERVICES.

- ✓ PORTAKABIN pour un montant HT de 22 536€ pour la tranche ferme et 1398€ HT/mois pour la tranche optionnelle.
- ✓ COUGNAUD SERVICES pour un montant HT de 45 870€ pour la tranche ferme et 621 € HT/mois pour la tranche optionnelle.

Après analyse des offres, Madame le Maire et la commission d'appel d'offre préconise de retenir l'offre de PORTAKABIN pour un montant HT de 22 536€ pour la tranche ferme et 1398€ HT/mois pour la tranche optionnelle.

Le Conseil Municipal décide/refuse de retenir l'offre de pour un montant HT de 22 536€ pour la tranche ferme et 1398€ HT/mois pour la tranche optionnelle.

**Pour : 10 + 1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **II – MARCHÉ PUBLIC – EXTENSION MAIRIE – CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE**

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2017 0410 003 du 10 avril 2017 portant sur la mission de Maîtrise d'œuvre pour l'extension de la mairie.

Un marché de procédure adapté a été lancé.

Sept entreprises ont répondu.

Après analyse des offres, Madame le Maire et la commission d'appel d'offre préconise de retenir l'offre de ARCANNE. L'évaluation s'est faite sur les compétences et moyens, la qualité de la production architecturale et enfin sur l'organisation de l'équipe et la méthodologie de travail.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la Société ARCANNE pour la maîtrise d'œuvre de l'extension de la mairie.

**Pour : 10+1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **III – MOBILIER BUREAUX**

Dans le cadre de l'extension de mairie Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler le mobilier quasi inexistant. Elle précise que cet investissement a été voté lors du budget en début d'année. Trois devis ont été demandés. Elle présente deux devis et propose de retenir l'offre de ALTER'BURO pour un montant HT de 10 597,56 soit 12 717,07€ TTC (Partie mobilier : 9 667,56€ HT – Partie livraison montage : 930,00€ HT). Elle précise également que l'accueil et la salle de réunion ne sont pas prévus dans le devis puisqu'ils seront opérationnels ultérieurement.

Après concertation, le conseil municipal valide la proposition de ALTER'BURO pour un montant HT de 10 597,56 soit 12 717,07€ TTC

**Pour : 10 + 1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **IV – CONTRAT DE LOCATION WC BATIMENT 90**

Gérard RUIZ, Adjoint au Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'installer des WC temporaires place du Colonel Pition dans le cadre des travaux dans le bâtiment 90. Ces WC seront à la disposition des clients du salon de coiffure et de l'épicerie.

Il présente un contrat de location pour un montant HT de 7,70€ par jour. Se rajoutent 63€ de livraison et de mise en service et 86€ pour le retrait et la maintenance finale.

Après concertation, le conseil municipal décide de valider le devis présenté par Gérard RUIZ.

**Pour : 10+1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **V – PERSONNEL COMMUNAL**

Personnel service école :

Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire, Stéphanie TAVERNESE ROCHE informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'augmenter de une heure par jour les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pour assurer une continuité dans le cadre du périscolaire le matin les horaires de Magali MERMAND. Son horaire mensuel serait donc de 34h40.

Après concertation le conseil municipal, valide la proposition de Stéphanie TAVERNESE ROCHE.

**Pour : 10+1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **VI – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

##### **ADMR**

L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural intervient auprès des personnes qui ne peuvent pas, même temporairement, effectuer les tâches de la vie courante. Ceci participe au maintien des personnes à leur domicile. Sur la commune de La Balme Les Grottes, Madame PASSAL assure le relais des services ADMR. Chaque année la commune attribue une subvention pour participer aux charges de l'association, mais sans véritable base de calcul.

Madame le maire rappelle la délibération du 06/07/2010 décidant d'attribuer une subvention de 0,25€ de l'heure au vu de l'état annuel qui est transmis par l'ADMR, et ce jusqu'à révocation de la convention de 2009.

Elle précise, à titre d'information, que 995 heures de travail ont été effectuées par l'association durant l'année 2016, soit une subvention 248,75€.

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention conforme à la convention de 2010, à savoir 248,75€, pour l'année 2016.

**Pour : 10+1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

##### **Association Sportive de Vertrieu**

20 Balmolans sont inscrits au Club de l'ASV. Sandra GOULAUX, Adjointe au Maire propose d'attribuer une subvention de 10€ par joueur soit une subvention de 200€ pour l'année 2017.

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention conforme à la proposition de Sandra GOULAUX, soit 200€ pour l'année 2016.

**Pour : 10+1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **VII – PANNEAUX DE SIGNALISATION LUMINEUX / RADARS PEDAGOGIQUES**

Etienne CREBESSEGUES, Conseiller, rappelle aux élus la demande de subvention pour la mise en place d'un radar mobile, destiné aux hameaux. Il précise qu'il est nécessaire de délibérer quant à l'achat du matériel.

Pour rappel il présente les devis pour un montant total de à 4 136.90€ HT. hors subvention (Radar : 2 124,50€ HT – Panneau : 2 012,40€ HT).

Après concertation, le conseil municipal valide l'achat du radar : 2 124,50€ HT et du panneau : 2 012,40€ HT soit un montant total HT de 4 136.90€.

**Pour : 10+1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **X – QUESTIONS DIVERSES**

### **1. PANNEAUX DYNAMIQUE**

Etienne CREBESSEGUES, Conseiller, présente à l'assemblée un devis de 4 099,05€ HT pour la mise en place d'un panneau dynamique Place de la Mairie.

Il demande à l'assemblée l'accord pour l'achat du matériel mais également autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Maison du Territoire.

Après concertation le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès des autorités compétentes et autorise l'achat d'un panneau dynamique.

### **2. MESSE**

Une messe sera célébrée à la chapelle des Grottes le 14 août 2017 à 19h00.

**Fin de la séance à 21.h10**